



Compiègne, le 27 décembre 2023

POLE AMENAGEMENT URBANISME

Personne à contacter : Mme LAZARESCU

Tél. : 03 44 40 76 48

Courriel : stanca.lazarescu@agglo-compiegne.fr

**OPELLA HEALTHCARE
INTERNATIONAL**
représentée par Madame SIMON
Geraldine
56 route de Choisy
60200 COMPIEGNE

Objet : **Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions**

DOSSIER TOUJOURS INCOMPLET

Dossier n° PA 60151 23 T0001

Date de dépôt : 25/09/2023

Adresse des Travaux : **Rue du Président Roosevelt
60750 Choisy-au-Bac**

Nature des Travaux : **SANOFI veut protéger son site, situé en zone inondable, de la crue centennale.**

L'aménagement consiste en une digue de ceinture protégeant les unités de production du site industriel et le poste d'accueil.

Sont prévus un confortement des digues de l'ARC existantes, le terrassement et le remplacement des digues en remblai existantes par de nouvelles digues, ainsi que le remplacement du mur existant par un nouveau mur en béton armé se prolongeant vers le côté sud-ouest du site.

L'aménagement paysager et la préservation de l'environnement sont intégrés. Démolition d'un abri vélo ouvert (poteaux et toiture seulement) d'une surface de 70 m².

Démolition de 2353 m² de surface au sol de zone de stationnement extérieur (revêtement de sol en enrobé).

Sur l'ensemble des zones de stationnement actuelles du site, une seule sera entièrement démolie au droit du bassin de compensation. Le reste des zones sera partiellement démoli.

Un projet de déplacement de la zone de stationnement est mené en parallèle de ce projet, faisant l'objet d'une demande de permis de construire auprès de la mairie de Compiègne (PC 60159 23 T0057). Le nombre de place supprimé est intégralement compensé par ce nouveau projet.

Madame,

Vous avez déposé le **25/09/2023** à la mairie de Choisy-au-Bac une demande de **permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions** dont les références sont rappelées ci-dessus.

Dans le courrier daté du 24/11/2023, réceptionné par vos soins le 24/10/2023, je vous indiquais que votre dossier était incomplet et que vous disposiez de 3 mois pour le compléter.

Service Droit des sols

4 rue de la Sous-préfecture - CS 40861 - 60208 Compiègne Cédex
Tél : 03 44 85 54 00 - www.agglo-compiegne.fr

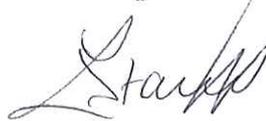
Vous avez déposé des pièces complémentaires le 24/11/2023. Cependant les informations ou documents suivants sont toujours manquants :

- ✓ **CERFA** : veuillez renseigner le stationnement avant/après travaux.
- ✓ **PA1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]** : veuillez corriger la référence cadastrale (E201 au lieu de E202) – première page et plans page 4 et 6 ainsi que les surfaces parcellaires totales sur les deux communes.
- ✓ **PA2. Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]** : préciser le traitement des pergolas dans le cadre de la demande de déclaration préalable en cours.

Vous avez jusqu'au **25/01/2024** pour compléter intégralement votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Maire, par délégation,
La Responsable de l'Urbanisme Réglementaire,**



Stanca LAZARESCU

